

LA REMUNERATION

La rémunération :

Sous contrat de détaché d'enseignement : Vous serez rémunéré par l'Agence pour l'enseignement Français à l'Etranger qui sera votre employeur.

- Traitement brut et indemnités équivalents à la base de rémunération éducation nationale (situation identique à celle que l'enseignant connaît en France)
- Une indemnité spécifique de vie locale (ISVL) en lieu et place de l'indemnité de résidence en France.
- Un avantage familial si éventuellement, l'agent a la charge d'enfants. Le montant de l'avantage familial couvre à minima les frais de scolarité au lycée français.

L'imposition :

Les enseignants sous contrat de détachés d'enseignement D3 sont imposables en France.

Pour tout renseignement, il est possible de s'adresser au service des impôts des particuliers non-résidents de Noisy le Grand via votre espace personnel en ligne, par courrier (10, rue du Centre, TSA 10010 93465 Noisy-Le Grand Cedex, par téléphone : 01 72 95 20 42

Site internet : <https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/qui-sadresser-si-je-suis-non-resident>

DEMENAGEMENT ET VOYAGES

Le statut de détaché d'enseignement d'éducation et d'administration permet la prise en charge des voyages de nomination, de congés et de fin de mission pour l'agent et ses ayant droits [conjoint/conjointe ou pacsé/pacsée et enfant(s) à charge de moins de 21 ans]. L'ensemble des éléments listés ci-dessous sera géré par votre gestionnaire pays AEFE. Pour Madagascar il s'agit de Madame Fabiola PIGEON.

Il permet aussi le versement, si les conditions d'octroi sont requises, d'une indemnité de changement de résidence à la nomination et lors de la fin de mission pour combler les frais de déménagement.

L'agent peut demander son Indemnité de Changement de résidence (ICR) de nomination après avoir signé son contrat avec l'AEFE.

L'agent peut demander son ICR de fin de mission dès qu'il peut justifier de sa situation administrative à l'issue de son contrat AEFE (arrêté d'affectation en France, de disponibilité, de détachement ou d'admission à la retraite).

En général, aucun versement ne peut être effectué avant le 1er juin, date de mise à jour du barème de fret aérien international.

Les demandes de versement des 80 % d'ICR de nomination et de poste à poste sont instruites en priorité et dans le courant de l'été.

Il est possible de n'emporter que ses effets personnels et sa documentation. On peut trouver sur place tout l'équipement nécessaire à un foyer. Dans tous les cas, il est indispensable de passer par un transitaire à Madagascar.

GUIDE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX DETACHES D'ENSEIGNEMENT Rentrée 2027

Votre attention doit être attirée sur les potentielles difficultés inhérentes au dédouanement de vos effets personnels à l'arrivée à Madagascar. Les démarches, de votre seul ressort, peuvent s'avérer longues et onéreuses.

OBTENTION D'UN VISA POUR MADAGASCAR

Vous recevrez les consignes de l'AEFE pour l'obtention de votre visa de courtoisie qui sera délivré par l'ambassade de Madagascar à Paris. Vous devrez effectuer ces premières démarches vous-même.

Les détachés d'enseignement doivent obtenir à l'Ambassade de Madagascar à Paris, un visa de courtoisie pour l'ensemble des membres de la famille de l'agent.

<https://ambamad-paris.diplomatie.gov.mg/index.php/visa/visas-d-entree-et-de-sejour-a-madagascar>

Des visas de courtoisie d'une validité inférieure ou égale à un mois peuvent être délivrés par les représentations diplomatiques ou consulaires malgaches, sous réserve de la présentation des pièces exigées.

Liste des pièces à fournir est disponible sur le site de l'Ambassade de Madagascar à Paris.

Il est important de s'en tenir aux consignes données sur le site de l'ambassade de Madagascar à Paris.

Email de l'Ambassade de Madagascar à Paris : servicevisas.ambamadparis@gmail.com

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Pour les enfants mineurs qui voyagent seuls ou avec l'un des deux parents, il est obligatoire de présenter une autorisation parentale par les deux parents ou l'un d'eux selon le cas

- *Vous serez invité(e) à déposer votre dossier complet (version physique avec tous les documents justificatifs) auprès du service visa.*
- *Le service peut réclamer d'autres pièces justificatives complémentaires pour le besoin de l'instruction du dossier.*
- *Un ticket de retrait de dossier vous sera délivré après dépôt de votre dossier.*

GUIDE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX DETACHES D'ENSEIGNEMENT

Rentrée 2027



Vous ne devez en aucun cas entrer sur le territoire malgache avec un visa de tourisme

Ce type de visa n'est pas transformable et cela vous obligerait à ressortir du pays.

La transformation de votre visa de courte durée en longue durée se fera à l'arrivée sur la base de votre détachement avec l'appui du LFT.

Attention : pour les candidats souhaitant venir à Madagascar avec un conjoint, **seul le mariage est reconnu par les autorités malgaches**.

Pour celles et ceux dont le conjoint ne répond pas à cette condition (mariage), une solution : un visa de tourisme avec durée limitée et obligation de sortie du territoire pour le renouveler.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Santé

Avant votre départ, vous devez obligatoirement informer la MGEN de votre nouvelle affectation à Madagascar et vous inscrire à la section extra-métropolitaine de la MGEN.

Nous vous invitons à consulter la brochure « conseils sanitaires aux nouveaux arrivants » du centre médico-social de l'ambassade de France, disponible sur le site <https://mg.ambafrance.org/> à la rubrique « service aux citoyens », « Venir / vivre à Madagascar »,

Il est essentiel de prendre une assurance « évacuation et rapatriement sanitaire » (option incluse dans MGEN internationale), notamment si une intervention chirurgicale est nécessaire. L'île de la Réunion dispose d'installations de qualité. Les rapatriements sanitaires peuvent cependant nécessiter un délai de 48 heures ; elles sont coordonnées par le médecin du CMS de l'Ambassade de France à Tananarive.

Les infrastructures médicales et sanitaires restent rudimentaires à Madagascar. L'accès en est limité. C'est un point à prendre en considération.

La liste de notoriété proposée par le Consulat Général de France peut vous être utile, elle est accessible sur le lien suivant : <https://mg.diplomatie.gouv.fr/liste-de-notoriete>

Scolarisation des enfants

Aucune prise en charge par l'employeur AEFÉ.

Possibilité de scolarisation dans les établissements du réseau des établissements à programme d'enseignement français.

Tous les établissements du réseau perçoivent des droits de scolarité, le montant de ces droits étant très différent selon les établissements, il vous est conseillé de vous renseigner au préalable (ils sont en ligne pour le lycée français de Tananarive sur le site <http://www.egd.mg> à la rubrique « Inscriptions »).

Conditions climatiques

ATTENTION : Lorsque vous arriverez à Antananarivo, il fera froid et les logements ne sont pas équipés de chauffages. Par conséquent, prévoyez des vêtements chauds et duvets pour les premières nuits.

Déplacements dans l'île

Le réseau routier n'est pas en très bon état mais il reste praticable, selon la saison, en berline ou en 4x4. On peut louer facilement un 4x4 avec chauffeur en cas de besoin.

Une multitude de taxis permet de circuler dans chaque ville ; pas de déplacements à pied à Tananarive la nuit.

Pas de déplacement de nuit dans le pays même avec un chauffeur.

Pas de réseau ferroviaire hormis une ligne bucolique entre Fianarantsoa et Manakara.

Vols intérieurs avec de nombreuses villes via la compagnie Air Madagascar aux tarifs considérés élevés.

L'amicale du Lycée

Vous pouvez contacter l'amicale du lycée sur accueil.amicale@egd.mg. Un padlet actualisé vous permet de trouver les petites annonces des personnels qui quittent l'établissement : <https://padlet.com/accueilamicale/petites-annonces-amicale-2025-2026-jvcorcek0wim8s2w>

Véhicules

Importation d'un véhicule : les taxes d'admission d'un véhicule sur le sol malgache sont élevées. Achat sur place d'un véhicule : il est possible d'acheter une voiture/moto à Madagascar, cependant il convient de signaler que certains modèles y compris des véhicules neufs, ne sont pas agréés selon les normes françaises ou CEE.

Assurance : vous devez obligatoirement assurer votre véhicule à Madagascar.

Permis de conduire : le permis français est reconnu et il est convenu de le « transformer » en permis malgache sous 6 mois à compter de l'arrivée à Madagascar.

Cette opération étant difficile à réaliser, munissez-vous d'un permis de conduire international en anticipant cette formalité avant votre départ (délai important ; centre de Cherbourg ; informations disponibles sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11534>

Logement

Les loyers peuvent être négociés (montant et non augmentation).

Les possibilités sont très variables d'un quartier à l'autre. Peu d'habitations sont meublées, mais il est aisé de trouver les équipements nécessaires (vaisselle, linge de maison, meubles, literie, appareils électroménagers, etc.).

Près du Lycée Français :

- La résidence Ambatobe (villas et appartements) qui jouxte le lycée.
- La résidence Bellevue (villas) à 5 minutes à pied du LFT
- La résidence LES JOYAUX D'AMBATOBE (appartements)
-

Argent :

La monnaie locale est l'Ariary dont le cours est très fluctuant : voir taux de change de chancellerie pour Madagascar.

Il est facile de retirer de l'argent en Ariary au niveau des distributeurs de billets, et Il est courant de régler ses achats à l'aide de sa carte bancaire française. : attention aux frais de banque liés à la carte bancaire (élément à négocier avec votre banque française avant votre départ).

Vous pourrez aussi ouvrir un compte bancaire dans une banque malgache, il y en a deux face au lycée, puis régulièrement virer de l'argent de votre compte français vers votre compte malgache (les frais sont importants). Cela permet cependant le règlement de loyers, d'abonnements internet téléphonie... par virement.

Approvisionnement

Les possibilités sont très différentes selon les régions. Tananarive compte plus de dix supermarchés très bien approvisionnés. Dans les autres villes, les produits les plus courants sont disponibles.

A Ambatobe, nous disposons d'un Leader Price à 5 minutes du LFT.

Les autres commerces sont également bien présents : coiffeurs, pharmacies, boulangeries...

Livres et matériel pédagogique

Il est recommandé d'emporter ses ouvrages de référence et son matériel personnel.

Téléphone et internet

Pas de problème particulier, le téléphone mobile est très répandu (Telma, Orange, etc.). Des magasins sont disponibles à l'aéroport d'Ivato vous permettant d'acheter une puce 4G immédiatement à votre arrivée.

Le quartier d'Ambatobe est équipé en fibre optique. Une boutique Telma est installée face au LFT.

Petites annonces :

A part le padlet de l'amicale, vous avez un compte "expat mada" sur facebook qui propose beaucoup de petites annonces, mais aussi <https://www.tana-accueil.com/>

Le courrier postal

Pas de problème particulier mais des délais conséquents.

Evitez cependant l'envoi de colis hors service de livraison type UPS, DHL, Kolinaka etc.

OÙ HABITER À TANANARIVE ?

Il est conseillé de résider à proximité de son lieu de travail ou de scolarisation des enfants en raison des difficultés de circulation liées à l'essor du parc automobile et à un réseau routier sous-dimensionné et en très mauvais état, dans une ville à la topographie accidentée.

- Autour des écoles françaises :
 - L'EPF A (Ampefiloa) se situe en ville, près du lac Anosy, éloignée du lycée français
 - L'EPF B (Ampankandrianomby) est la plus proche du lycée français
 - L'EPF C (Ambohibao) se situe sur la route de l'aéroport, éloignée du lycée français
 - L'EPF D (Ivondry) est assez proche du lycée français dans un quartier résidentiel
- A proximité du lycée français dans le quartier Ambatobe.

Avec des enfants dans le primaire et le secondaire, il est plus simple, quand c'est possible, de scolariser les enfants du primaire à l'EPF D et d'essayer de trouver une maison proche de l'école et du lycée (quartier Ambatobe, Androhibe, Analamahitsy, etc.).

LIENS UTILES

L'amicale du lycée français pourra vous aider dans vos démarches. Vous pouvez contacter ses membres à l'adresse email suivante : accueil.amicale@egd.mg

Les sites TANA ACCUEIL (www.tana-accueil.com) et EXPAT.COM (www.expats.com) vous fourniront également de nombreuses informations.

Autres sites utiles :

- Ambassade de France et consulat à Tananarive : <https://mg.ambafrance.org/>
- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères : www.diplomatie.gouv.fr
- Institut Pasteur : www.pasteur.mg
- Page Facebook du LFT : <https://www.facebook.com/lyceefrancaisdeTananarive/>
- Compte Twitter du LFT : <https://twitter.com/LFTanarive>